

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2018

MOTION

Le conseil d'administration d'AgroParisTech, réuni dans sa séance du 04 décembre 2018, se prononce fermement contre la hausse discriminatoire des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, ciblant les étrangères et étrangers extra-communautaires, annoncée par le Premier ministre Édouard Philippe. Il adresse toute sa solidarité aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants étrangers que notre établissement accueille aujourd'hui ou souhaite accueillir à l'avenir. Il exprime à ses Ministères de tutelle son souhait du maintien de frais d'inscription nationaux pour les ressortissants des "économies en développement" et "économies en transition" (selon la définition de la CNUCED).

Le président du conseil d'administration


Jean-Baptiste CUISINIER

Conformément à l'article 19 du décret portant création de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech), cette délibération est consultable dans le registre ouvert auprès du secrétariat général. Elle est également consultable sur l'intranet.